



Isoler sa cave à 1€?



Un principe déjà vu

L'isolation à bas coût existe depuis plusieurs années maintenant (combles à 1euro par exemple) et nous avons déjà eu l'occasion de vous en parler (Article de février 2018 accessible sur le site de Pévèle Carembault). Réglementairement parlant, c'est donc possible sous condition. Mais pour être sûr de ne pas être victime d'une arnaque technique ou financière, il faut rester vigilant.

Les conseils de base anti-arnaque

On ne le répètera jamais assez : attention au démarchage ! Mieux vaut trouver soit même son interlocuteur (soit entreprise, soit financeur). Mais attention aux offres alléchantes qui pullulent sur les réseaux sociaux, publicités et autres spams majoritairement inexacts et qui vous induisent en erreur. Ne signez rien sur un coup de tête : vous devez avoir le temps de réfléchir et de lire les documents avant de vous décider, vous avez le droit de comparer. N'acceptez pas de proposition s'il n'y a pas de visite technique préalable. Ne laissez pas entrer chez vous les démarcheurs en porte à porte qui peuvent ne rien avoir en commun avec ce qu'ils prétendent.

Isoler sa cave : des travaux bien spécifiques

Une isolation performante et durable dans le temps, ça se prépare. Chaque maison est différente de sa voisine : ce n'est pas parce qu'un procédé semble bien fonctionner chez votre voisin que ça sera aussi le cas chez vous. De plus, vu les problèmes liés à la ventilation et à l'humidité, les travaux fait en sous-sol ne doivent pas être pris à la légère. De nombreuses malfaçons ont déjà été signalées. Pour ces raisons, il est donc normal que l'isolation de sous-sol soit plus onéreuse que l'isolation en combles perdus. Une manière de se protéger de certains désagréments est de passer par un organisme signataire de la charte « [Coup de pouce-Isolation](#) ». Ce programme, dont le principe est proposé par le ministère, est dérivé des CEE classique (type éco prime). Il permet d'obtenir des primes, pour l'isolation des combles et des planchers bas, dont le montant dépend de vos ressources. En fonction des cas de figure, cela peut revenir à l'isolation à 1euro.

Un conseiller FAIRE proche de chez vous : L'Espace Info-Energie

Grâce au soutien financier de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, le service EIE est depuis 2015 un service de proximité. Ses bureaux sont situés à Templeuve-en-Pévèle et des permanences mensuelles ont lieu sur plusieurs communes du territoire (Cysoing, Phalempin, Pont à Marcq, Ostricourt, Gondecourt et bientôt à Orchies).

Un service gratuit, neutre et indépendant.

Pour contacter notre service **03.59.611.202**. Si vous souhaitez rencontrer la conseillère, il vous est demandé de prendre rendez-vous, même pour les permanences mensuelles.

Le service EIE est financé par :



